

Image not found or type unknown



Bonjour je dois etre saisi

Par **morgann88**, le **14/05/2009** à **11:21**

Bonjour, j'ai deux enfants et j'ai recue un courrier pour mon conjoint me disant que l'on n'allait me saisir a mon domicile. Que peuvent t'il me prendre? Je n'ai pas de meubles de valeur et je suis au rmi. J'ai besoin d'avoir une réponse assez vite je vous remerci

Par **jeetendra**, le **14/05/2009** à **12:08**

bonjour, contactez l'association crésus dans les Vosges, ils vous aideront, courage à vous,
cordialement
CRESUS VOSGES
87 Rue d'Alsace
8810 ST. DIE DES
VOSGES
Tél : 03.29.55.48.38

Par **morgann88**, le **14/05/2009** à **20:33**

bonsoir je vous remercie pour se renseignement je vais donc faire le necessaire bien
cordialement a vous

Par **superve**, le **20/05/2009** à **12:20**

Bonjour
Les biens saisissables sont définis à l'article 39 du décret du 31/07/92 :
sont insaisissables comme étant nécessaires à la vie et au travail du débiteur saisi et de sa famille :
Les vêtements ;
La literie ;
Le linge de maison ;
Les objets et produits

nécessaires aux soins corporels et à l'entretien des lieux ;
Les denrées alimentaires ;
Les objets de ménage nécessaires à la conservation, à la préparation et à la consommation des aliments ;
Les appareils nécessaires au chauffage ;
La table et les chaises permettant de prendre les repas en commun ;
Un meuble pour abriter le linge et les vêtements et un meuble pour ranger les objets ménagers ;
Une machine à laver le linge ;
Les livres et autres objets nécessaires à la poursuite des études ou à la formation professionnelle ;
Les objets d'enfants ;
Les souvenirs à caractère personnel ou familial ;
Les animaux d'appartement ou de garde ;
Les animaux destinés à la subsistance du saisi, ainsi que les denrées nécessaires à leur élevage ;
Les instruments de travail nécessaires à l'exercice personnel de l'activité professionnelle.
Un poste téléphonique permettant l'accès au service téléphonique fixe.

Bien cordialement